



Séminaire sur :

**« La comptabilité des actifs naturels pour une croissance  
verte dans la région MENA »**

-----

Allocution de Monsieur le Ministre Ahmed Lahlimi Alami  
Haut Commissaire au Plan  
Maroc

**Marseille, les 26 et 27 mars 2013**



**Monsieur le Directeur du CMI,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais, d'abord, remercier le Centre pour l'Intégration en Méditerranée, son directeur Mr Mats Karlsson et la Banque Mondiale pour leur invitation à ce séminaire ainsi que tous les promoteurs du partenariat WAVES et de la Campagne 50/50. Cette opportunité ouvre à notre pays une prometteuse perspective de mieux valoriser les efforts qu'il a entrepris pour inclure la comptabilité verte dans son système national de comptabilité et de les enrichir par l'expertise offerte par ce cadre partenarial international et régional.

Le modèle de production, de consommation et d'échange mondialisé a été porteur de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration du revenu des populations. Les performances qui ont été réalisées, dans ce cadre, l'ont été au prix d'une dégradation croissante des actifs naturels qui en compromet la durabilité et l'expose encore plus aux effets annoncés du changement climatique. Il s'avère, par ailleurs, structurellement générateur de la tendance persistante à la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires et des fluctuations du marché des matières premières au rythme des spéculations financières internationales. De ce fait, il est, en dernière analyse, une grille de lecture du creusement des déficits budgétaires et financiers, de l'augmentation du poids de la dette extérieure avec la montée quasi-générale des inégalités sociales et territoriales et du sentiment de frustration des classes moyennes que connaissent aujourd'hui plusieurs pays dans le monde et que vivent, en particulier, dans des conditions éprouvantes les pays en développement.

La crise internationale actuelle a eu cette vertu de révéler l'incapacité de notre modèle de production et de consommation à se reproduire sans un redimensionnement des impératifs de l'environnement dans les politiques économiques, sociales et culturelles de développement de nos pays.

L'économie verte ne peut être, dès lors, un paradigme de mode pour discours académiques ou électoraux. C'est, de toute évidence, une réponse impérative de ces derniers aux défis de la dégradation des actifs naturels, de la cohésion sociale et de l'égalité intergénérationnelle des chances. Elle offre, à cet effet, une plateforme pour une nouvelle économie politique de transition vers un modèle économique durable et humanisé. Dans ce modèle, la préservation de la nature dans ses dimensions pédo-végétale, hydraulique et minière, la sauvegarde de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations, constituent autant de sources sectorielles et technologiques nouvelles de croissance, de compétitivité et de profits. Beaucoup de pays riches s'y préparent et s'y engagent au prix de restrictions budgétaires et de mobilisation des ressources requises. Ceux parmi les pays en développement qui n'entreprendraient pas les réformes de structures et n'adopteraient pas les politiques économiques, sociales et culturelles requises pour leur accès futur à ce modèle de développement s'exposent à une éviction des marchés irréversiblement mondialisés pour non-conformité de leurs produits aux normes environnementales.

L'économie verte revêt, ainsi, pour nos pays le triple caractère d'une nécessité économique, d'une obligation morale et d'une exigence sociétale. Plus son référentiel théorique sera rigoureux, sa stratégie opérationnelle cohérente et l'évaluation de ses retombées économiques et sociales crédibles, plus elle aura vocation à emporter l'adhésion des citoyens et de la communauté internationale.

Les études de prospective menées par le Haut Commissariat au Plan sur le thème « Maroc 2030 », ont montré qu'à défaut de changements profonds dans son modèle de développement économique, le Maroc continuerait à subir la destruction annuelle de 30.000 hectares de forêt, une menace de désertification de 92% de son territoire national et une dépendance énergétique croissante. Il s'exposerait, à cet horizon, à passer d'une situation de stress hydrique à une situation de pénurie d'eau et à connaître un exode de 5 millions et demi de ruraux et une acidification de quelques 300.000 hectares de terres agricoles périurbaines. C'est pour s'inscrire dans le scénario prospectif optimal qui réduirait ces menaces que le Maroc, après avoir consacré annuellement pendant une dizaine d'années plus du tiers de son

PIB à résorber son déficit historique en matière d'infrastructures économiques et sociales et de développement humain, s'est résolument engagé dans des programmes d'envergure dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et d'une agriculture verte basée sur l'économie de l'eau et l'organisation des producteurs accompagnée d'une gestion responsable de ses ressources halieutiques .

L'adoption d'une « Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable » et l'élaboration d'une loi-cadre pour son opérationnalisation ont consacré le cadre juridique et institutionnel de cette politique qui bénéficie, au même titre que le grand projet de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, du leadership du Roi du Maroc qui apporte à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des performances de ces programmes, le poids de Sa légitimité historique, constitutionnelle et populaire. Le Maroc a ainsi vocation à basculer vers un modèle de développement où les moteurs de la croissance intègrent, d'une manière progressive, les dimensions de l'économie verte.

Pour faciliter la formulation, le suivi et l'évaluation d'un processus d'édification d'un modèle de croissance verte, la disponibilité d'une comptabilité nationale aux normes édictées par le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies en mesure de fournir des comptes environnementaux et économiques intégrés constituent un impératif stratégique. Le Maroc qui produit d'une manière régulière une base de données macroéconomique complète et désagrégée, conforme aux normes internationales, procède, à cet effet, par la mise en place de comptes satellites pour la production progressive d'indicateurs et de données environnementaux et économiques sur quelques actifs naturels. Le programme en cours comprend, en particulier, les comptes satellites de la forêt, de l'eau et de l'agriculture. Pour le mener à son terme, des conventions ont été conclues entre le Haut Commissariat au Plan et les départements ministériels chargés des secteurs concernés. Leur opérationnalisation dépend, dans une large mesure, de la capacité des partenaires de cette entreprise d'harmoniser leurs concepts et leurs terminologies respectifs en matière d'information statistique nécessaire à la mise en place d'une comptabilité environnementale. Dans ce cadre, la Banque Mondiale qui entretient des rapports de coopération avec l'ensemble des départements et organismes

*Le Haut Commissaire*

المندوب السامي

concernés pourrait jouer un rôle facilitateur de ce processus d'harmonisation pour la promotion d'une vision stratégique cohérente commune entre les comptes nationaux et les gestionnaires des actifs naturels, mettant à profit les travaux élaborés dans ce domaine par la Division Statistique relevant du Conseil Economique et Social des Nations Unies.